



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

environnement

Question écrite n° 92596

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la pénurie d'eau potable dans le monde. En 2006, 1,4 milliard d'habitants n'ont pas accès à l'eau potable dans le monde, soit 40 % de la population mondiale, 2,6 milliards d'habitants ne disposent pas de système d'assainissement. Chaque année 8 millions de personnes meurent d'une maladie liée à l'eau (choléra, typhoïde, diarrhée...). Le 4e Forum mondial de l'eau s'est récemment déroulé à Mexico en vue de faire de l'eau une des priorités des responsables politiques. Il y a d'autre part de grandes inégalités géographiques. Aux États-Unis, l'habitant consomme 600 litres d'eau par jour. C'est 30 fois ce qu'il faudrait à un enfant africain pour survivre. En Afrique, il faut en moyenne marcher 6 kilomètres par jour pour aller chercher de l'eau. La situation est d'autant plus inquiétante que l'eau douce disponible par habitant va être divisée par trois en cinquante ans. La pénurie d'eau menace tous les continents. On commence en Europe à prendre conscience des problèmes de sécheresse. Mais la situation la plus explosive est en Asie, deux tiers de la population mondiale, 300 millions de Chinois, boivent tous les jours de l'eau polluée par des produits chimiques. Selon les Nations unies, tout cela s'explique par la mauvaise gestion des réseaux, la corruption et la faiblesse des investissements. L'ONU s'est fixé un objectif, réduire de moitié le nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable avant 2015. Le conseil mondial de l'eau considère qu'il faudrait de 20 à 30 milliards de dollars par an pour l'atteindre. En conséquence, il lui demande à quelles actions la France envisage de prendre face à ce problème mondial.

Texte de la réponse

La France a fait adopter un plan d'action pour l'eau au G8 d'Evian en juin 2003, reprenant en particulier les préconisations du rapport de M. Camdessus intitulé « financer l'eau pour tous ». Elle s'est engagée à soutenir les objectifs du millénaire pour le développement et à doubler son aide dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, particulièrement en Afrique. Le doublement de l'aide française sera orienté en priorité vers l'assainissement, sans réduire pour autant l'effort sur l'accès à l'eau potable et l'accès aux services des populations défavorisées. Le comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) a retenu le thème de l'eau et l'assainissement parmi les sept secteurs prioritaires de l'aide française. De 2001 à 2005, la France a consacré annuellement en moyenne 250 MEUR d'aide publique bilatérale à ce secteur. Cela s'est concrétisé par la desserte en eau et en assainissement pour un million de personnes de plus chaque année. L'Afrique, y compris l'Afrique du Nord, est la principale bénéficiaire (deux tiers des financements). Un accroissement des moyens mis en oeuvre par les collectivités locales et les agences de l'eau françaises est rendu possible depuis février 2005 (loi n° 2005-95 du 9 février 2005) : elles peuvent désormais affecter jusqu'à 1 % de leur budget eau et assainissement à des actions de coopération dans le secteur de l'eau, offrant ainsi des perspectives importantes, de l'ordre de 120 MEUR annuel. Le GIP « alliance pour le développement » constitué en 2006 entre l'État (Agence française de développement et ministère des affaires étrangères), l'Institut Pasteur et de grands groupes privés français (Véolia, Sanofi-Aventis) pour des actions dans le domaine de l'eau et de la santé, financera un premier projet pour l'accès à l'eau et l'assainissement dans des écoles au Niger. Au niveau européen, la France a fortement soutenu l'établissement d'une facilité

européenne de l'eau, financement né, à la suite du Sommet mondial du développement durable de 2002, du dialogue entre la Commission européenne et quelques États membres - dont la France - réunis au sein de l'initiative européenne de l'eau. La France y contribue à hauteur de 125 MEUR. Dans la continuité et en tenant compte de la restructuration des instruments de la commission européenne, la France proposera avec d'autres États membres, sur le 10e FED, une « nouvelle facilité eau » dédiée aux initiatives de la société civile et des collectivités locales. De plus, elle participera à la définition de la composante eau du partenariat Europe-Afrique pour les infrastructures. Avec ses partenaires européens, la France orientera ce partenariat dans sa capacité à financer des ouvrages multiusages permettant d'améliorer les taux d'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays. Les États membres, la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement vont créer, dans le cadre de ce partenariat, un fonds fiduciaire, logé à la BEI. À ce stade des négociations sur le 10e FED, il est envisagé d'y affecter 600 MEUR sur la ligne intra-ACP, pour l'ensemble des secteurs d'intervention du partenariat (eau, énergie, transport et communication). La France soutient politiquement, techniquement et financièrement la croissance des engagements de la Banque africaine de développement (BAfD) dans le secteur de l'eau : la facilité africaine de l'eau (12 MEUR sur un total actuel de 60 MEUR) et l'initiative pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en milieu rural (40 MEUR sur un total actuel de 90 MEUR, en cofinancement avec le Danemark et les Pays-Bas). Dans le cadre du comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID), un groupe « eau et assainissement » assure le suivi de nos engagements en termes financiers, mais aussi en nombre de personnes auxquelles notre aide donne accès à l'eau et à l'assainissement. Au niveau international et africain en particulier, la France continuera à soutenir la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'accès à l'eau et à l'assainissement, conformément à ses engagements du 3e forum mondial de l'eau à Kyoto (2003).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92596

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 2006, page 4055

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13557